

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 21 mai 2019

Date de la convocation :
13/05/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai l'assemblée
régulièrement convoquée,*

Membres en exercice :
15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2019 029

Objet: Demande de subvention : FODAC 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FONds Départemental d'Aide aux Communes 2019.

En effet, une opération de restauration du patrimoine communal pourrait être retenue dans ce cadre, avec les deux volets suivants :

- Mise en place de plaques de rues (numéros et voies) pour un montant de 17 587.40€ ht.
- Restauration et valorisation de la chapelle Notre Dame des Anges pour un montant de 111 925.65€ ht.

Le total de l'opération s'élève donc à 129 513.05€.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

| | |
|---|-------------|
| Conseil Général - FODAC <i>subvention plafond</i> | 10 700.00€ |
| Autofinancement | 118 813.05€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de restauration du patrimoine communal ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires.
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la précédente enregistrée sous le numéro DE_019_026 en date du 19/04/2019.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

